



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29/05/2017**

**DELIBERATION N°2017-05-06**

**Création d'un poste d'ingénieur en chef**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le 19 mai 2017 par le Président, se sont réunis au siège du SIIM94, 24 bd Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de  
membres titulaires  
en exercice.....17  
Présents..... 12  
Représentés .....0

Monsieur François DUCELLIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Anne Françoise DIEHL, Directrice Générale des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
préfecture le

**14 JUIN 2017**

Et de la publication ou  
de la notification  
le

**14 JUIN 2017**



Jean-Michel ARBERET  
Président

**MEMBRES PRESENTS :**

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCELLIER, Séverine PETER, **Vice-présidents**, Christian PALLATIER, **Secrétaire**, Badri AHMED, Sébastien LE ROUX, Isabelle LORAND, Nicole POLIAN, Albertino RAMAEL, Jeanne ZERNER, **délégués titulaires**, Cécile DUBOILLE, **déleguée suppléante**.

**MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Néant.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Sophie LERICQ, Pierre MARTINEZ, Jean-Pierre MOINEAU, Anne RAJCHMAN, Philippe VIDAL,

Création d'un poste d'ingénieur en chef

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment ses articles 3-3 et 34

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que la dématérialisation est un projet structurant porté par le SIIM94 pour le compte de ses adhérents, dont la mise en œuvre nécessite des compétences avancées en termes d'informatique, de connaissance territoriale et de management,

Considérant dès lors qu'il convient de créer un poste d'ingénieur en chef en vue de remplir les fonctions de responsable de domaine applicatif,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention*

**Article 1 :** Décide la création au tableau des effectifs d'un poste d'ingénieur en chef à temps complet.

**Article 2 :** Décide l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice.

**Article 3 :** Dit que ce poste sera susceptible d'être pourvu éventuellement par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur en chef.

Les candidats devront justifier d'un diplôme équivalent à au moins 5 années d'études supérieures après le baccalauréat dans le domaine de l'informatique et d'une expérience professionnelle d'au moins 5 années dans le domaine.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Monsieur le Président du C.I.G. Première Couronne
- Madame la Directrice Générale du SIIM94 pour exécution

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.*

Fait à Ivry-sur-Seine le 12 juin 2017

Jean-Michel ARBERET  
Président  
Adjoint au maire d'Arcueil



